



Date de publication : 2 juin 2026

La directrice générale des Ressources Humaines

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M. Denis BEAU, premier sous-gouverneur, à Mme Anne-Sophie MARTENOT, le 2 juin 2026 ;

Délégation permanente est donnée à M. Mathias Le MORVAN, directeur de la Qualité de vie et des conditions de travail, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toutes conventions ainsi que tous documents de nature à engager la Banque, relatifs à l'exercice des activités de la direction de la Qualité de vie et des conditions de travail à l'exception, d'une part, de la nomination des chefs de service et, d'autre part, des actes pour lesquels une délégation de pouvoirs a été accordée.

M. Mathias le MORVAN peut subdéléguer sa signature aux agents du personnel des cadres de la Direction de la Qualité de vie et des conditions de travail.

Fait à Paris, le 2 juin 2026

Anne-Sophie MARTENOT